

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2025-2026



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs	3
Bourses de réussite à la maîtrise	3
Programmes d'études visés	3
Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise	3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	3
Bourses de réussite au doctorat	5
Programmes d'études visés	5
Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat	5
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	5
Exceptions	6
Procédures pour demander la bourse	7
Personne-ressource	7

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la faculté des études supérieures et postdoctorales en vigueur du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bourses de réussite à la maîtrise

Programme d'étude visé

Les personnes étudiantes admises au programme de maîtrise sur mesure avec recherche à partir de la session d'automne 2025 sont admissibles à ces bourses.

Conditions générales aux bourses de réussite à la maîtrise

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir complété 2 sessions à temps complet;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme;
- Pour les programmes débutés avec une scolarité préparatoire imposée par la direction de programme, la première session d'inscription prise en compte est celle durant laquelle la personne étudiante est inscrite à un premier cours contributoire à la scolarité du programme de maîtrise. Les sessions antérieures durant lesquelles seuls des cours de scolarité préparatoire ont été suivis (qu'ils aient été accompagnés ou non de crédits pour « Activités de recherche ») ne sont pas comptabilisées.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 2 000\$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse de progression 1 46PRG1	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense la progression dans le programme de maîtrise au terme de la 3 ^e session.	- Respecter les conditions générales énumérées ci-haut ; - Avoir réussi toutes les activités de formation du programme ; - Avoir remis le plan de collaboration avant la fin de la 1^{ere} année.
Bourse de progression 2 46PRG2	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense la progression dans le programme de maîtrise au terme de la 4 ^e session.	- Respecter les conditions générales énumérées ci-haut ; - Avoir réussi toutes les activités de formation du programme ; - Avoir remis le plan de collaboration avant la fin de la 1^{ere} année.
Bourse de progression 3 46PRG3	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense la progression dans le programme de maîtrise au terme de la 5 ^e session.	- Respecter les conditions générales énumérées ci-haut ; - Avoir réussi toutes les activités de formation du programme ; - Avoir remis le plan de collaboration avant la fin de la 1^{ere} année.
Bourse de progression 4 46PRG4	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense la progression dans le programme de maîtrise au terme de la 6 ^e session.	- Respecter les conditions générales énumérées ci-haut ; - Avoir réussi toutes les activités de formation du programme ; - Avoir remis le plan de collaboration avant la fin de la 1^{ere} année.

Bourses de réussite au doctorat

Programme d'étude visé

Les personnes étudiantes admises au programme de doctorat sur mesure à partir de la session d'automne 2025 sont admissibles à ces bourses.

Conditions générales aux bourses de réussite au doctorat

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;
- Pour les programmes débutés avec une scolarité préparatoire imposée par la direction de programme, la première session d'inscription prise en compte est celle durant laquelle la personne étudiante est inscrite à un premier cours contributoire à la scolarité du programme de doctorat. Les sessions antérieures durant lesquelles seuls des cours de scolarité préparatoire ont été suivis (qu'ils aient été accompagnés ou non de crédits pour « Activités de recherche ») ne sont pas comptabilisées;
- Doctorat en cotutelle : une adaptation peut être possible selon le cheminement de la personne étudiante. Une analyse du dossier sera effectuée.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 11 000\$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse de démarrage 46PCOL	D'une valeur de 1 500\$, cette bourse récompense la remise du plan de collaboration et est remise à la fin de la 3 ^e session.	Être en situation de réussite et avoir remis le plan de collaboration au plus tard au terme de la 1 ^{ère} année (3 ^e session d'inscription).

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse pour la réussite de l'examen doctoral 46EXAD	D'une valeur de 3500\$, 3000\$ ou 2500\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen doctoral.	3500\$: réussite de l'examen doctoral au plus tard à la fin de la 4 ^e session d'inscription au programme. 3000\$: réussite de l'examen doctoral au plus tard à la fin de la 5 ^e session d'inscription au programme. 2500\$: réussite de l'examen doctoral au plus tard à la fin de la 6 ^e session d'inscription au programme.
Bourse de progression 1 46PRG1	D'une valeur de 2000\$, cette bourse récompense la progression des travaux à la 8 ^e session d'inscription au programme.	Avoir terminé la scolarité du programme, réussi l'examen doctoral et validation de la progression satisfaisante par la direction de programme.
Bourse de progression 2 46PRG2	D'une valeur de 2000\$, cette bourse récompense la progression des travaux à la 10 ^e session d'inscription au programme.	Avoir terminé la scolarité du programme, réussi l'examen doctoral et validation de la progression satisfaisante par la direction de programme.
Bourse de progression 3 46PRG3	D'une valeur de 2000\$, cette bourse récompense la progression des travaux à la 12 ^e session d'inscription au programme.	Avoir terminé la scolarité du programme, réussi l'examen doctoral et validation de la progression satisfaisante par la direction de programme.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.

Procédures pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

Personne-ressource

Faculté des études supérieures et postdoctorales

418 656-2464

fesp-surmesure@fesp.ulaval.ca